



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUINZIÈME** jour du mois de **MARS** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-SEPT** à 17 h 30 et à l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Nicholas Ouellet, Wayne Stratton et Frances Bonenfant.

SONT ABSENTS les conseillers suivants, à savoir :

André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 17 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2017-03-8121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2017-03-8122

Contrat de travail de l'employé portant le numéro 03-0002 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de l'employé vient à échéance le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandait, par la résolution 2017-01-8078, la firme Groupe Conseil SMi afin de réaliser une évaluation de la structure organisationnelle du département des Travaux publics et d'en évaluer l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport comprenait différentes recommandations dont celle d'étudier la possibilité de sous-contracter plusieurs tâches de l'employé portant le numéro 03-0002;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris des démarches afin d'analyser cette possibilité et qu'il s'avère dans l'intérêt de la Ville, selon les données préliminaires, de sous-contracter puisque des économies considérables pourraient être réalisées;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

4.0
2017-03-8123

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE pour les raisons ci-haut mentionnées, le conseil ne renouvelle pas le contrat de travail de l'employé portant le numéro 03-0002 et par conséquent, mette fin au lien d'emploi de ce dernier, lequel est effectif à compter du 30 mars 2017.

ADOPTÉE

Octroi d'un mandat à l'entreprise Aquatech afin d'assurer la prise en charge temporaire de l'exploitation des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandait, par la résolution 2017-01-8078, la firme Groupe Conseil SMi afin de réaliser une évaluation de la structure organisationnelle du département des Travaux publics et d'en évaluer l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport comprenait différentes recommandations dont celle d'étudier la possibilité de sous-contracter l'exploitation des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, mais également l'exploitation du réseau d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2017-03-8122;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la mise en place des recommandations du rapport de Groupe Conseil SMi nécessitent une étude approfondie et que les opérations liées à l'exploitation du réseau d'eau potable et d'eau usée de la Ville ne doivent pas s'en trouver affectées;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater l'entreprise Aquatech pour une durée de six (6) mois afin de prendre en charge l'exploitation des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées et des ouvrages de captage, de traitement et de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été déposée par l'entreprise Aquatech en date du 17 février 2017 afin d'évaluer les infrastructures municipales et de produire un estimé détaillé quant aux coûts reliés à la prise en charge de l'exploitation des réseaux d'eaux usées;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Aquatech selon les termes et conditions établies par l'offre de services émise en date du 17 février 2017 et portant le numéro CORP1230. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu.

ADOPTÉE

5.0
2017-03-8124

Embauche d'une trésorière – Poste permanent (5.0)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Nancy Descôteaux, a quitté ses fonctions le 20 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur Madame Catherine Auger;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate et que celle-ci l'a acceptée;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil nomme et embauche Madame Catherine Auger à titre de trésorière, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Madame Catherine Auger.

ADOPTÉE

6.0
2017-03-8125

Émission d'une carte de crédit pour la trésorière (6.0)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière, Madame Catherine Auger, bénéficie d'une délégation de pouvoirs et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'elle puisse obtenir une carte de crédit;

CONSIDÉRANT QU'une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la trésorière pour faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de Madame Catherine Auger, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE

7.0
2017-03-8126

Amendement à la résolution 2015-07-7384 concernant la mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires (7.0)

CONSIDÉRANT QUE Madame Nancy Descôteaux, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était mandataire pour la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec aux termes de la résolution 2015-12-7613;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Catherine Auger à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

*Il est proposé par Nicholas Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE le conseil amende la résolution 2015-12-7613 afin de nommer la trésorière, Madame Catherine Auger, à titre de mandataire dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec et de révoquer la nomination de Madame Nancy Descôteaux de la liste des personnes autorisées pour agir auprès d'Hydro-Québec. La nomination de Maître Karine Duhamel, directrice générale et greffière par intérim, demeure en vigueur.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

8.0
2017-03-8127

Amendement à la résolution 2015-12-7614 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (8.0)

CONSIDÉRANT QUE Madame Nancy Descôteaux, trésorière, a quitté ses fonctions et qu'elle était gestionnaire du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville aux termes de la résolution 2015-12-7614;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a embauché Madame Catherine Auger à titre de trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville révoque la nomination de Madame Nancy Descôteaux prévue aux termes de la résolution 2015-12-7614 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins.

QUE la Ville donne à Maître Karine Duhamel, directrice générale et greffière par intérim, et Madame Catherine Auger, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

QUE la directrice générale et greffière et la trésorière soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes.

QUE la directrice générale et greffière par intérim et la trésorière puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

9.0
2017-03-8128

Amendement à la résolution 2015-08-7412 concernant l'adhésion du trésorier à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (9.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'adhésion de la trésorière, Madame Nancy Descôteaux, à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Madame Nancy Descôteaux, trésorière, a quitté ses fonctions et que le conseil a embauché Madame Catherine Auger à titre de trésorière;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la personne désignée comme représentant de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

Il est proposé par Nicholas Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil désigne la trésorière, Madame Catherine Auger, représentante de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec et la mandate pour procéder à toute modification nécessaire au dossier de la Ville à cet effet.

ADOPTÉE

10.0

2017-03-8129

Octroi d'une aide financière à l'entreprise MasterGatePlus inc. (10.0)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MasterGatePlus inc. (AGOONYVA inc.) a présenté une demande d'aide financière à la Ville en 2014 pour son établissement sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait alors signalé son intention d'accorder une aide financière à la hauteur de 5 000 \$ par année, pour une période maximale de 5 ans, si certaines conditions objectives décrites dans une correspondance en date du 7 août 2014 étaient remplies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait par la résolution 2016-02-7686 le premier versement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MasterGatePlus inc. a démontré que les conditions énumérées dans la correspondance du 7 août 2014 avaient été respectées pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MasterGatePlus inc. occupe un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut accorder cette aide financière sans l'approbation des personnes habiles à voter, le tout conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, puisque le seuil limite à cet effet n'est pas atteint pour l'année 2017;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Nicholas Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise MasterGatePlus inc. pour l'année 2016. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Développement économique.

ADOPTÉE

11.0

2017-03-8130

Contrat de déneigement de la chaussée consenti par le ministère du Transport du Québec (11.0)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

12.0
2017-03-8131

Octroi d'un don à la fondation de l'Aréna Pat Burns nommée en l'honneur de Dugie Ross (12.0)

Le conseiller Wayne Stratton déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt particulier puisqu'il travaille à l'Aréna Pat Burns à l'occasion et conséquemment, il ne participe pas aux délibérations ni au vote. Le conseiller Wayne Stratton se retire, il est 17 h 49.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite souligner l'implication et les efforts déployés par Monsieur Dugie Ross dans la réussite du projet de construction de l'Aréna Pat Burns;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

Le maire exerçant son droit de vote.

QUE le conseil octroie un don d'un montant de 1 000 \$ à la fondation de l'Aréna Pat Burns nommée en l'honneur de Monsieur Dugie Ross. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Administration.

Le conseiller Wayne Stratton reprend son siège. Il est 17 h 50.

ADOPTÉE

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (13.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

14.0

POINTS EN SUSPENS (14.0)

15.0
2017-03-8132

LEVÉE DE LA SÉANCE (15.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Nicholas Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 51.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 MARS 2017**

**DG ET
GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM**

MAIRE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim